

24-03-16 Administration Générale – Conventions

Approbation d'une convention intercommunale pour le financement Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) 2024/2026

Monsieur le Maire expose :

Vu la circulaire n° 2014-107 du 18 aout 2014, sur le fonctionnement des RASED et missions des personnels qui y exercent,

L'éducation Nationale dispose des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique peut ne pas suffire pour certains élèves.

Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. A l'école élémentaire, des élèves ne parviennent pas à répondre aux attendus des programmes.

Pour cela les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Pour fonctionner, ces intervenants ont besoin d'outils pédagogiques afin d'accompagner au mieux les élèves. Pour cela les communes peuvent attribuer chaque année des crédits spécifiques pour les RASED.

L'équipe du RASED intervient dans les écoles dans les écoles des communes de Villars, Saint-Priest-en-Jarez, l'Etrat, la Tour-en-Jarez et une partie de la Ville de Saint-Etienne.

Afin de doter l'équipe du RASED d'un budget unique regroupant les crédits de chaque commune il est proposé de reconduire la convention de financement pour la période 2024-2026 entre les communes de Saint-Priest-en-Jarez, l'Etrat, la Tour-en-Jarez, Saint-Etienne et Villars, avec les conditions identiques à la convention 2020-2023.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, la commune de Villars est désignée en qualité de coordonnateur. La participation des communes est fixée à 1 euro par élève scolarisé en école maternelle et élémentaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- **Approuver** ladite convention de financement du RASED pour la période 2024-2026 avec les communes de l'Etrat, la Tour en Jarez et Saint-Etienne.
- **Autoriser** le Maire à la signer pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver** ladite convention de financement du RASED pour la période 2024-2026 avec les communes de l'Etrat, la Tour en Jarez et Saint-Etienne.
- **Autoriser** le Maire à la signer pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 26 mars 2024**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 25 mars 2024

24-03-16 Administration Générale – Conventions

Approbation d'une convention intercommunale pour le financement Réseau d'Aides
Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) 2024/2026

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne (retard) - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne -

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - SAHUC Jean-François - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
M. SAHUC à M. ZAVROSA
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. BLANCHARD à M. DI PAOLO
M. ACHARD à Mme BISACCIA
M. TALIA à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :